

Image not found or type unknown



Pas de bail commercial rédiger

Par **ghislaine37**, le **03/05/2014** à **07:59**

Bonjour

mon ami a repris une entreprise de couverture, on a donc louer la local et la maison car c'est un ensemble, la propriétaire nous fais une quittance de loyer qui comprend les deux loyers tout en spécifiant bien lequel est la maison et lequel est l'entreprise, avec cela est il possible de se faire rembourser de celui de l'entreprise par l'entreprise elle meme... sans avoir fait de bail commercial,
merci de votre réponse